

BP COIFFURE

Fonctions

Le titulaire du « Brevet professionnel Coiffure » est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme chef d'entreprise ou salarié dans les salons ou entreprise de coiffure. Il est habilité à assurer la formation d'apprentis.

Des postes peuvent également lui être proposés dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de moins de 26 ans (si plus de 26 ans, nous consulter).
- Etre titulaire du CAP coiffure.
- Signer, avec un employeur, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, d'une durée de deux ans.

Formation et rythme d'alternance

- 2 ans de formation.
- 1,5 j. par semaine au CFA (400 h/an). Le reste de la semaine se déroule dans l'entreprise formatrice.

Enseignements dispensés au CFA

Domaine professionnel

- Pratique.
- Technologie.
- Sciences appliquées (biologie, chimie)
- Arts appliqués.

Domaines généraux

- Gestion.
- Management.
- Vente - Conseil.
- Expression française et ouverture sur le monde.



CFA Interprofessionnel de la Loire Les Mouliniers

28, rue des Mouliniers
BP 60098
42010 Saint-Etienne cedex 2
Tél. 04 77 59 31 80 – Fax 04 77 59 31 99
www.cfa-mouliniers.com